

SCOT AEC DU PAYS LAURAGAIS

ANNEXE DELIBERATION N° 02/2026 DU
15 JANVIER 2026

**BILAN DU DIALOGUE ENTRE TOUS
LES ACTEURS IMPLIQUES DANS
L'ÉLABORATION DU SCOT-AEC**

**DONT
BILAN DE LA CONCERTATION**

SOMMAIRE

I. Objet de la présente annexe	3
II. La concertation avec la société civile	3
1. Rappel du cadre réglementaire	3
2. Les modalités de concertation définies par le PETR du Pays Lauragais	3
3. Les supports de communication	4
1. La communication dans les médias	4
2. Affiches	13
3. Illustrations	14
4. Le site Internet du PETR	14
5. Les registres de concertation	16
6. Relais de l'information par les partenaires	17
4. Les réunions et ateliers	19
1. Les réunions publiques	19
2. Les ateliers du CODEV	21
5. Les apports de la concertation avec le grand public	22
1. Les réunions publiques	22
2. Les ateliers participatifs organisés par le Conseil de Développement (CoDev) du PETR	23
3. Les registres de concertation	23
III. L'implication des élus et techniciens des collectivités membres du PETR dans l'élaboration du SCoT-AEC	24
1. Les modalités de gouvernance d'élaboration du SCoT-AEC	24
1. Cadre général	24
2. Instances permanentes	24
3. Groupes de travail	25
2. Les temps forts de l'élaboration du SCoT-AEC	26
1. La présentation du contenu du SCoT-AEC et la co-construction du document	26
2. Ateliers d'acculturation	28
3. Ateliers de co-construction en lien avec la démarche TACCT	30
IV. L'association des personnes publiques à la construction du projet avant consultation officielle	32

I. Objet de la présente annexe

La présente annexe vise à décrire de quelle manière les acteurs impliqués dans le processus d'élaboration du SCoT-AEC y ont pris part. Elle tire donc le **bilan du processus de concertation** avec la société civile mais élargit le propos aux modalités de gouvernance au sein de PETR et au dialogue avec les personnes publiques associées et consultées.

II. La concertation avec la société civile

1. Rappel du cadre réglementaire

L'article L.103-2 du Code de l'urbanisme rend obligatoire, pendant toute la durée d'élaboration du projet de Schéma de Cohérence Territoriale, une concertation associant « *les habitants, les associations agréées et les autres personnes concernées* ».

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent (article L103-3 du code de l'urbanisme). Si le cadre réglementaire n'impose pas de moyens précis pour organiser cette concertation, il fixe des objectifs de résultats, à savoir « [permettre] *pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.* » (article L103-4 du code de l'urbanisme).

2. Les modalités de concertation définies par le PETR du Pays Lauragais

Par délibération n°07/2024 du 29 février 2024 prescrivant l'élaboration d'un SCOT valant PCAET sur le territoire du Pays Lauragais, le comité syndical a défini les modalités de concertation avec la population comme suit :

- ✓ Une information régulière du public dans les médias ;
- ✓ La mise à disposition de registres de concertation dans les Communes pôles du territoire (centralité sectorielle, pôles d'équilibre et économiques structurant, pôle de proximité) et au siège du PETR accompagnés d'une note de synthèse présentant les enjeux de la révision ;
- ✓ L'organisation de réunions publiques ;
- ✓ L'information sur le site internet institutionnel avec recueil d'avis, remarques et contributions des internautes.

Le 20 mars 2024, la délibération a été envoyée à l'ensemble des communes. Il a été demandé à ces dernières d'afficher la délibération pendant un mois en mairie. Quant à l'annonce légale,

elle est parue dans la Dépêche du Midi - dans les éditions de chacun des trois départements concernés – le 18 mars 2024.

3. Les supports de communication

1. La communication dans les médias

Outre les annonces légales, la procédure d'élaboration du SCoT-AEC a fait l'objet d'un article le 16 juin 2025 dans la Dépêche du Midi de l'Aude, afin d'annoncer la réunion publique du 30 juin :

Le PETR planche sur 2050 et l'aménagement du territoire



Une réunion publique aura lieu le 30 juin. BEAUTY_OF_NATURE DE PIXABAY

Une réunion publique se tiendra le 30 juin, à 20 h 15, dans les locaux de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois. La thématique de cette réunion sera « Le Pays Lauragais d'ici 2050 : quelle stratégie d'aménagement du territoire ? ». Organisée par le PETR du Pays Lauragais, cette rencontre abordera la stratégie d'aménagement du territoire à l'horizon 2050. Cet échange doit permettre de présenter le Projet d'Aménagement

Stratégique (PAS), une étape clé dans la construction du futur SCoT-AEC, une fusion entre le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Le PETR et un ensemble de 167 communes réparti sur le territoire du lauragais, regroupées en 4 communautés de communes. Le rôle de ce regroupement est d'assurer le développement économique, écologique, culturel et social du territoire.

Cet article a fait suite à un communiqué de presse adressé à l'ensemble des contacts presse du PETR le 11 juin.

S'agissant de la réunion publique annonçant la présentation du diagnostic, malgré la diffusion d'un communiqué de presse (ci-dessous) transmis à l'ensemble des contacts presse dès le 08 novembre et rédigé de façon à ce que le public se sente concerné, aucun article n'a été publié.

Quel cadre de vie pour demain ?

Préparons ensemble l'avenir du Lauragais

**Schéma de COhérence Territoriale du Pays Lauragais :
la révision est en cours... Nous avons besoin de votre avis !**

Les élus du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lauragais ont engagé la seconde révision du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) qui s'impose aux documents d'urbanisme des communes (PLU(i), cartes communales) depuis février 2019.

Habitants du Lauragais, associations, entreprises... vous êtes concernés

Le SCOT est un document de planification qui va fixer les orientations de développement du territoire à l'horizon 2050 pour les 167 communes audoises, haut-garonnaises et tarnaises qui composent le Pays Lauragais.

Nouveauté : le prochain SCOT aura également une valeur de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). L'adaptation au changement climatique est placée au centre des réflexions afin de garantir un territoire habitable sur le long terme.

Les élus du PETR vous proposent de partager et enrichir ce travail de planification en allant à votre rencontre lors de réunions publiques.

**Une 1^{ère} réunion publique est programmée par le PETR du Pays Lauragais
le mardi 10 décembre 2024 de 21h à 22h30
À CASTELNAUDARY**

(salle du conseil communautaire de la CCCLA, 280 avenue Gérard Rouvière)

Elle sera l'occasion de croiser les regards sur les forces, les faiblesses, et les défis qui attendent notre territoire.

Cette phase de concertation est très importante pour que chacun apporte sa contribution à cet exercice prospectif.

Venez nombreux !



Pour plus d'information, toute suggestion ou donner votre avis, n'hésitez pas à vous adresser au PETR du Pays Lauragais par courrier ou par internet à :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

3 chemin de l'Obélisque,
11 320 - MONTFERRAND

Tél : 04 68 60 56 54

Courriel : contact@payslauragais.com

N'hésitez pas à consulter notre site internet :

<http://www.payslauragais.com>

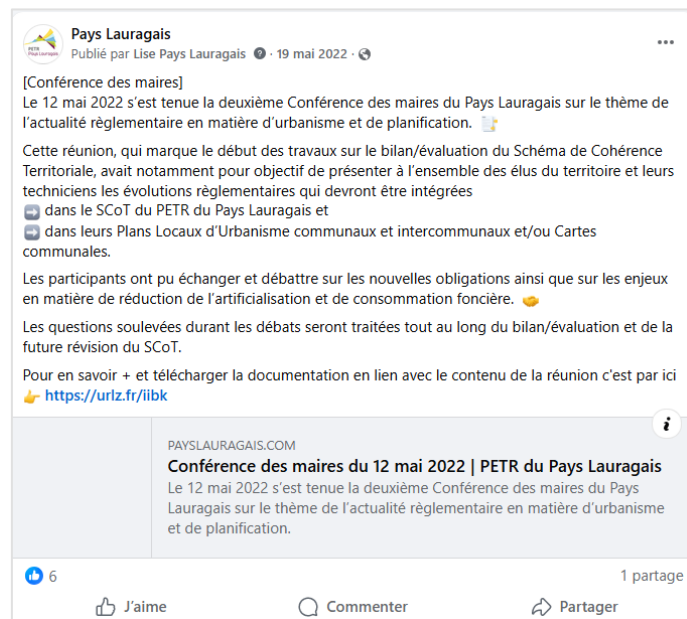
Ecrivez-nous via l'onglet « Contactez-nous » en bas de page.

*

Par ailleurs, avant même la prescription de mise en révision, et tout au long de l'élaboration du projet de SCoT AEC, des publications ont été régulièrement postées sur les réseaux sociaux du PETR (2802 abonnés sur la page Facebook, 938 abonnés sur LinkedIn) :

Une vingtaine de publications postées simultanément sur les deux réseaux ont ainsi pu relayer les différentes étapes du projet, dont notamment :

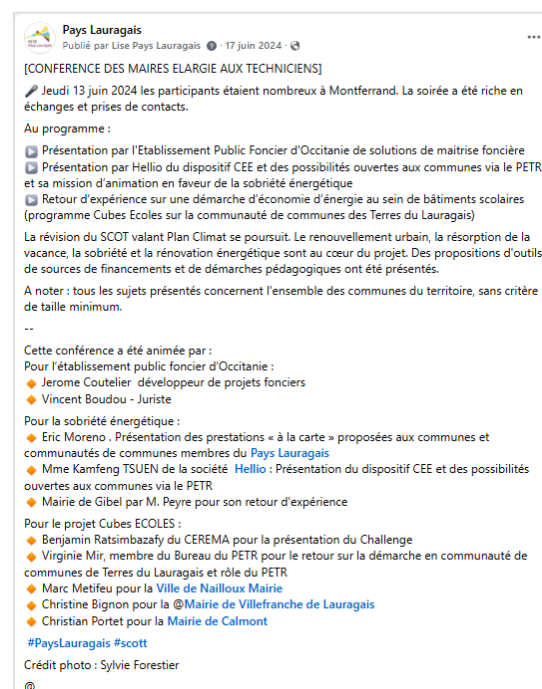
- ❖ Avant de prescrire la révision, à l'occasion de la formation des élus sur le SCoT modernisé et des premiers échanges sur le bilan du SCOT opposable :



❖ Peu après la mise en révision du SCoT, pour annoncer le lancement de la procédure :



- ❖ Quelques mois après le démarrage de la procédure, pour rendre compte des temps de sensibilisation des élus à certains enjeux comme le Zéro Artificialisation Nette ou la rénovation énergétique :



- ❖ Au moment où le PETR a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt TACCT, marquant un tournant dans la révision du SCOT en plaçant l'enjeu d'adaptation au changement climatique comme fil conducteur du projet :



- ❖ Lors de la décision d'intégrer le PCAET dans le SCoT :

CHANGEMENT CLIMATIQUE. Le Pays Lauragais veut adapter ses politiques aux enjeux environnementaux

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Lauragais vient d'être lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt pour adapter ses politiques au changement climatique.

Lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME en Occitanie, avec le soutien des Agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Lauragais va disposer d'un accompagnement technique, méthodologique et financier pour mettre en œuvre une stratégie d'adaptation de ses politiques à la problématique du changement climatique.

Réunissant quatre intercommunalités, 167 communes et un peu plus de 100 000 habitants, le territoire du PETR est « pertinent » pour mener ce type d'actions, assure Sylvie Forestier, sa directrice. « Cela va permettre un effet levier, car on touche toutes les structures sur

des compétences très variées. S'inscrire dans cette trajectoire d'adaptation au changement climatique, c'est rendre robuste notre territoire en s'adaptant aux aléas climatiques », poursuit-elle.

Anticiper pour rester acteur

Pour Christian Portet, le vice-président du PETR, l'enjeu est majeur pour les collectivités : « L'objectif, ce n'est pas seulement d'appliquer les règles et lois qui arrivent de façon très descendante. Il doit y avoir une démarche de les adapter à la réalité et aux volontés politiques de notre territoire, ainsi qu'aux problématiques qui lui sont propres en matière d'eau, d'agriculture... »

La démarche engagée avec le soutien de l'ADEME et ses partenaires doit permettre d'élaborer une politique d'adaptation au changement climatique, depuis le diagnostic de vulnérabilité du territoire jusqu'au suivi des mesures concrètes à mettre en place et à l'évalua-

tion de la stratégie adoptée. « L'exercice consiste à anticiper. Il ne s'agit pas de se retrouver face au mur et de dire au dernier moment on va faire ceci ou cela. On est, en Occitanie, sur des terres exposées au changement climatique. Le but est de réfléchir à comment pallier ces impacts dès maintenant pour rester acteur », explique Julie Gouet, qui s'occupe de la transition énergétique au sein du PETR du Pays Lauragais.

Un changement de modèle dès 2024

Dès 2024, dans la lignée du travail déjà engagé dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial, le PETR souhaite donc opérer « un changement de modèle » dans l'ensemble de ses politiques. La traduction de cette volonté sera visible dans le projet d'aménagement avec l'intégration de ces enjeux d'adaptation au changement climatique au niveau du Schéma de cohérence territoriale (Scot) en cours de révision. Mais également dans les



Le vice-président du Pays Lauragais, Christian Portet, entouré de Julie Gouet (à gauche) et Sylvie Forestier (à droite). P.H.

actions menées en matière de tourisme, culture, urbanisme... « C'est une problématique qui touche l'ensemble des activités », rappelle Christian Portet.

La sélection par le PETR des projets éligibles à des financements pourra également se faire au regard de leur adaptation au changement climatique. « Notre rôle va être d'amener progressivement les élus du territoire vers ce chemin avec une montée en compétences de ces derniers. L'idée, c'est d'engager ce tournant-là dès l'année 2024 », indique Sylvie

Forestier.

La société civile associée à la démarche

Julie Gouet souligne que la société civile sera associée à cette dynamique. Le Conseil de développement (Codev) du Pays Lauragais – instance réunissant des citoyens engagés dans une démarche de démocratie participative en faisant des propositions aux élus – a ainsi commencé à réfléchir sur la question.

» Ils ont pour projet de faire un collectage de témoignages

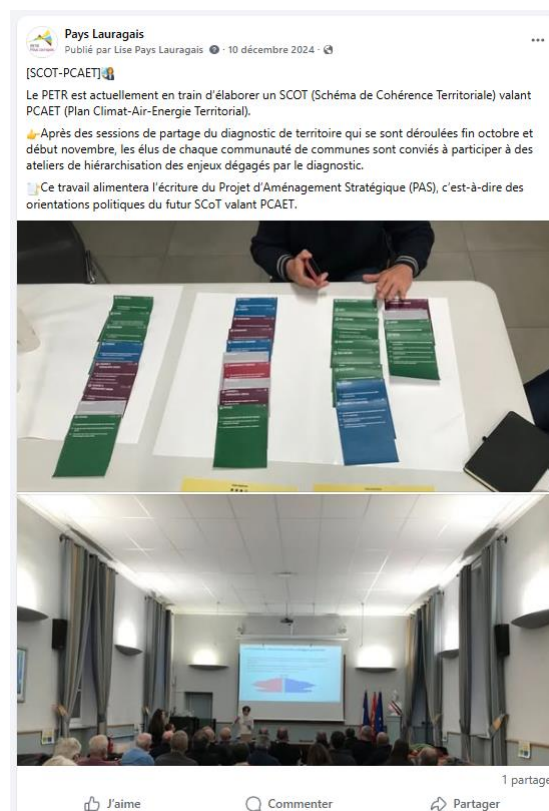
pour permettre de savoir comment a été vécu le changement climatique sur les années passées. Et de livrer ensuite ces récits d'habitants. C'est un volet un peu plus humain, avec une approche assez didactique », indique la chargée de mission du Pays Lauragais.

Un travail autour de la ressource en eau

Notons qu'au total, ce sont 11 territoires de la Région Occitanie qui ont été lauréats de cet appel à manifestation d'intérêt et s'engageront donc dans cette démarche d'élaboration d'une trajectoire d'adaptation au changement climatique. Avec une mise en réseau de ces structures qui permettra un échange autour d'enjeux majeurs et transversaux. Ce sera par exemple le cas autour de la question de la ressource en eau avec un temps d'échange prévu dès le mois de janvier 2024 avec les acteurs socio-économiques et leurs partenaires techniques et institutionnels.

● Paul Halbedel

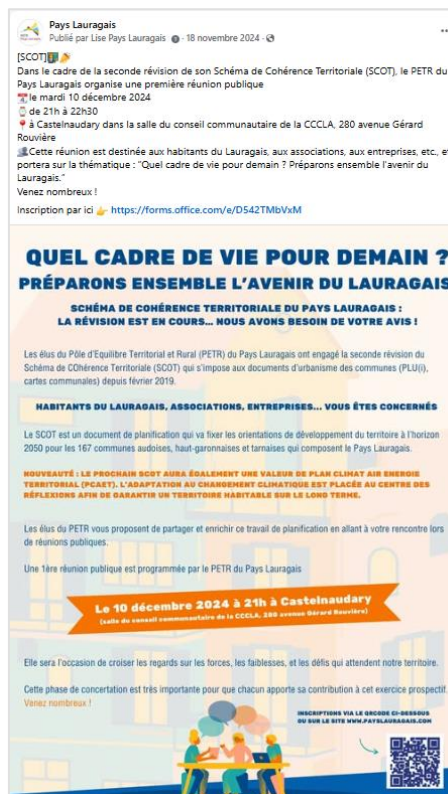
- ❖ Peu après la tenue des ateliers de hiérarchisation des enjeux dégagés par le diagnostic :



- ❖ Peu après les réunions en EPCI visant à partager le diagnostic, pour en rendre compte :



- ❖ Quelques semaines avant la réunion publique du 10 décembre 2024, pour l'annoncer :



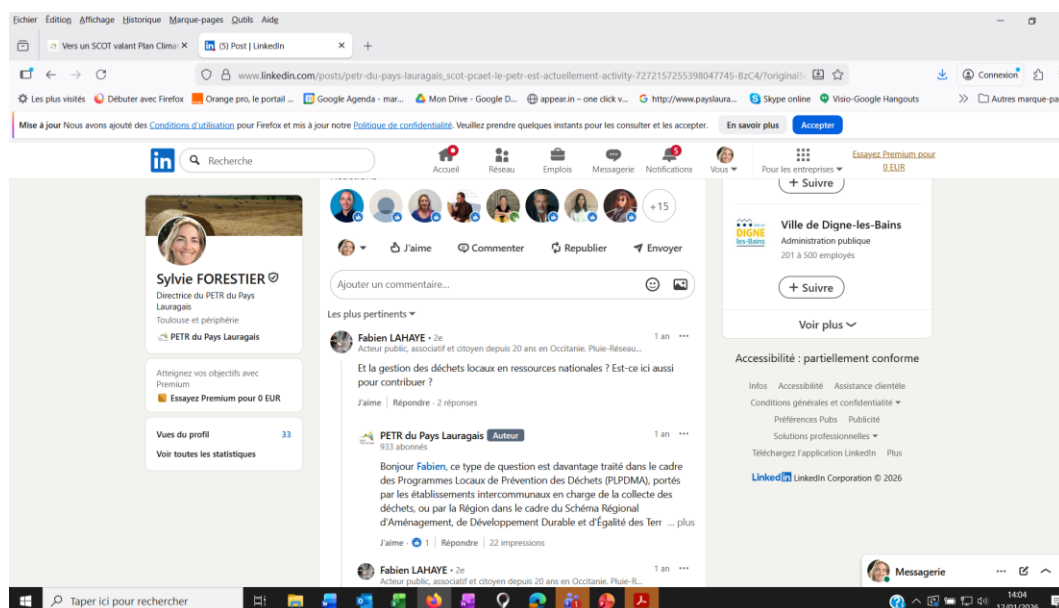
- ❖ Peu après le comité syndical où le Projet d'Aménagement Stratégique a été débattu puis présenté en conférence des Maires, pour en rendre compte :



- ❖ D'autres publications, du fait de leur objet, ont fait part de la procédure en cours. C'est par exemple le cas de l'article ci-dessous qui évoque un retour d'expérience donnant lieu à des actions dans le programme d'actions du SCoT valant PCAET :



Une question a été posée via les réseaux et a fait l'objet d'une réponse. Il s'agissait d'une demande d'informations relevant des Programmes Locaux de Prévention des Déchets (PLPDMA).



Ces questions ne relevant pas directement des travaux du SCOT elles n'ont pas abouti à une modification du document.

2. Affiches

Des affiches mises à disposition des communes pour informer de la tenue des réunions publiques ont été diffusées :

Affiches des réunions publiques (10 décembre 2024 et 30 juin 2025)



3. Illustrations

Une prestation externalisée a été commandée afin d'obtenir une restitution illustrée des éléments recueillis lors des ateliers animés par le CODEV à travers des saynètes représentant le « Lauragais de demain souhaité ».

Ces illustrations ont été conçues pour être réutilisées dans divers supports de sensibilisation aux enjeux d'un aménagement durable.



4. Le site Internet du PETR

L'ancien site internet du PETR comportait déjà une rubrique nommée « Aménager et planifier » et, au sein de celle-ci, une page entièrement dédiée à l'élaboration du SCoT valant PCAET. Outre la possibilité de télécharger les différentes pièces du SCoT et du PCAET en vigueur, ces pages internet ont permis de présenter l'objet d'un SCoT et d'un PCAET, la démarche de révision en cours, les modalités de concertation et d'informer régulièrement de l'état d'avancement des travaux. Un lien courriel permettait également d'adresser des remarques et questions au PETR du Pays Lauragais.

Une foire aux questions ainsi qu'une vidéo sur les enjeux du ZAN y étaient déjà accessibles.

L'élaboration du SCOT valant PCAET est en cours

Le 08 décembre 2022, le PETR du Pays Lauragais a prescrit la deuxième révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), puis, le 29 février 2024, il a été décidé d'élaborer un SCoT valant PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial). Le PCAET actuellement existant est donc lui aussi révisé et formera un seul et même document avec le futur SCoT Air Energie Climat (AEC).

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire.

Pauline Roy
Chargée de mission urbanisme et aménagement
pauline.roy@payslauragais.com

Julie Gouet
Chargée de mission transition énergétique
julie.gouet@payslauragais.com

La procédure comporte les grandes étapes suivantes :

- ✓ L'élaboration du diagnostic (finalisation à l'automne 2024),
- ✓ La définition du projet d'aménagement stratégique (PAS), qui traduit le projet politique du territoire (débat en avril 2025),
- ✓ La rédaction du document d'orientations et d'objectifs (DOO), pièce du SCoT à portée réglementaire, opposable aux PLU(i) et cartes communales,
- ✓ L'arrêt du projet du SCoT valant PCAET (prévue en janvier 2026),
- ✓ La consultation formalisée des personnes publiques associées (Etat, région, départements, chambres consulaires, structures en charge des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, etc.) et consultées (par exemple les associations de protection de l'environnement), étant précisé que toutes ces structures participent également aux réunions prévues aux étapes-clés mentionnées ci-dessus,
- ✓ L'enquête publique,
- ✓ L'approbation (prévue en janvier 2027 pour respecter l'échéance fixé par la loi de mise en œuvre du ZAN de juillet 2023).

Le futur document devra intégrer l'objectif de baisse de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers qui sera fixée par le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires), lui-même en cours de modification pour intégrer les objectifs de la loi "climat et résilience" du 22 août 2021 de façon à s'inscrire dans une trajectoire "zéro artificialisation nette".

La commission urbanisme du PETR poursuit son accompagnement auprès des communes dans la mise en œuvre du SCOT actuel.

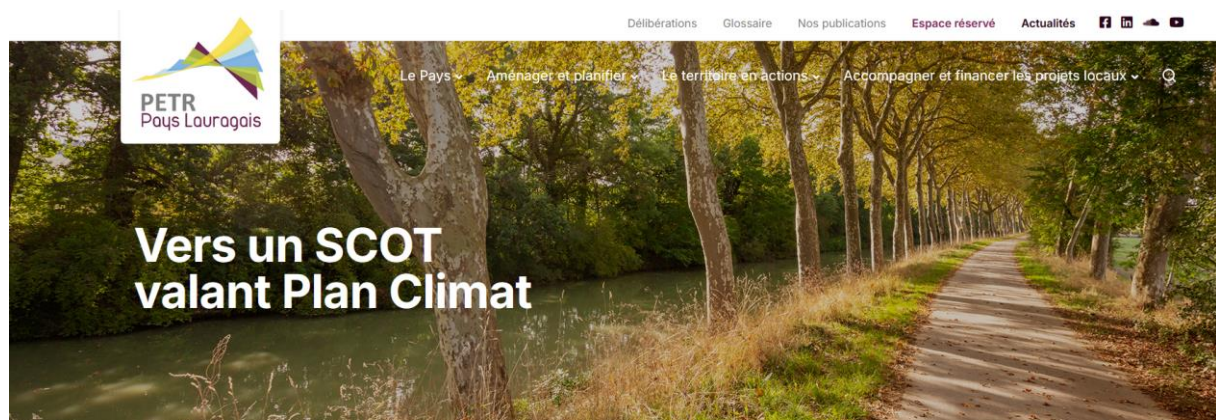
Projet avant arrêt : Le diagnostic

Projet avant arrêt : Le Projet d'Aménagement Stratégique

Réunion publique : Présentation du diagnostic

Réunion publique : Echange sur le PAS

Depuis le 2 octobre 2025, un nouveau site internet a été mis en ligne, plus fonctionnel, et ergonomique. Accessible depuis la même adresse, il reprend les éléments ci-dessus dans la page « vers-un-SCoT-valant-plan-climat » entièrement dédiée à la révision du SCOT AEC : <https://www.payslauragais.com/amenager-et-planifier/vers-un-scot-valant-plan-climat/>.



Projet SCOT AEC pour arrêt

Les différentes pièces composant le SCOT AEC

1. Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

ANNEXES

3.1. Diagnostics (dont Etat Initial de l'Environnement)

5. Les registres de concertation

Des registres de concertation, au nombre de 12, ont été mis en place du 15 décembre 2025 au 14 janvier 2026 :

- Au siège administratif du PETR à Montferrand,
- Au siège des pôles d'équilibre et des pôles de proximité (identifiés dans le SCOT en vigueur)

Communes concernées	
Centralité sectorielle : • Castelnaudary	Siège administratif du PETR à Montferrand
Pôles d'équilibre : • Bram • Nailloux • Revel • Villefranche de Lauragais	Pôles de proximité : • Lanta • Caraman • Belpech • Montréal • Salles sur l'Hers • Sorèze

Ces registres, à consulter sur place pour le grand public, ont été accompagnés de la délibération présentant les enjeux de la révision.

Aucune remarque n'a été formulée dans ces registres.

www.payslauragais.com

Le Pays Lauragais

4 communautés de communes, 167 communes au cœur de la région Occitanie : Aude, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne

Notre territoire >

Les actualités du PETR

SCOT • Actualités du PETR

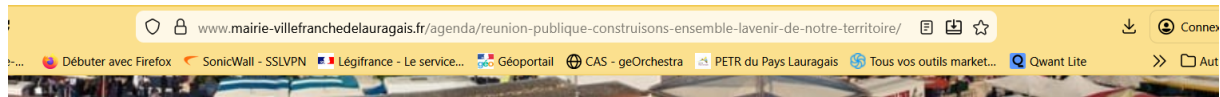
QUEL CADRE DE VIE POUR DEMAIN

18 décembre 2025

Concertation sur le projet du SCOT valant PCAET Des registres de concertation sont mis à disposition dans les Communes pôles

6. Relais de l'information par les partenaires

Les communes et communautés de communes membres du PETR ont également relayé l'information, à l'instar des communes de Villefranche-de-Lauragais et de Sorèze ou encore de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère, en amont de la réunion publique du 10 décembre 2024 :



< RETOUR À L'AGENDA

[Accueil](#) > [Agenda](#) > Réunion publique : Construisons ensemble l'avenir de notre territoire

Au quotidien

-  Plan de la ville
-  Formalités administratives
-  Les associations
-  Menus Cantines
-  Horaires déchèterie
-  Horizon Lauragais
-  Programme cinéma
-  En images
-  Carte d'identité & Passeport

Réunion publique : Construisons ensemble l'avenir de notre territoire

10 décembre 2024 21h / Salle du conseil communautaire de la CCCLA, Castelnaudary

Le **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)** du Pays Lauragais vous invite à une réunion publique dans le cadre de la révision du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**, un document essentiel pour l'aménagement et le développement de notre territoire à l'horizon 2050. Cette réunion se déroulera le **mardi 10 décembre 2024 de 21h à 22h30, dans la salle du conseil communautaire de la Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois, 280 avenue Gérard Rouvière, Castelnaudary**

Thèmes abordés :

- > Forces, faiblesses et perspectives du Lauragais
- > Adaptation au changement climatique et Plan Climat Air Énergie Territorial
- > Votre contribution aux orientations futures du territoire

Tous les habitants, associations, entreprises et acteurs locaux du Lauragais sont invités à ce rassemblement.

*

www.ville-soreze.fr/petr-quel-cadre-de-vie-pour-demain/

MA VILLE ▼ MES DÉMARCHES ▼ MES SERVICES ▼ TOURISME ▼ CULTURE ET LOISIRS ▼

Le SCOT est un document de planification qui va fixer les orientations de développement du territoire à l'horizon 2050 pour les 167 communes audoises, haut-garonnaises et tarnaises qui composent le Pays Lauragais.

NOUVEAUTÉ : LE PROCHAIN SCOT AURA ÉGALEMENT UNE VALEUR DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET). L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EST PLACÉE AU CENTRE DES RÉFLEXIONS AFIN DE GARANTIR UN TERRITOIRE HABITABLE SUR LE LONG TERME.

Les élus du PETR vous proposent de partager et enrichir ce travail de planification en allant à votre rencontre lors de réunions publiques.

Une 1ère réunion publique est programmée par le PETR du Pays Lauragais

Le 10 décembre 2024 de 21h à 22h30 à Castelnaudary
(salle de conseil communautaire de la CCCLA, 280 avenue Gérard Rouvière)

Elle sera l'occasion de croiser les regards sur les forces, les faiblesses, et les défis qui attendent notre territoire.

Cette phase de concertation est très importante pour que chacun apporte sa contribution à cet exercice prospectif. Venez nombreux !

INSCRIPTIONS VIA LE QR CODE CI-DESSOUS OU SUR LE SITE WWW.PAYSLAURAGAIS.COM



Affiche réunion publique PETR 2024

Les élus du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lauragais ont engagé la seconde révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui s'impose aux documents d'urbanisme des communes (PLU(i), cartes communales) depuis février 2019.

Le SCOT est un document de planification qui va fixer les orientations de développement du territoire à l'horizon 2050 pour les 167 communes audoises, haut-garonnaises et tarnaises qui composent le Pays Lauragais.

Nouveauté : le prochain SCOT aura également une valeur de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). L'adaptation au changement climatique est placée au centre des réflexions afin de garantir un territoire habitable sur le long terme.

Les élus du PETR vous proposent de partager et enrichir ce travail de planification en allant à votre rencontre lors de réunions publiques.

Une 1ère réunion publique est programmée par le PETR du Pays Lauragais

le mardi 10 décembre 2024 de 21h à 22h30

À CASTELNAUDARY

*

Quel cadre de vie pour demain ?

ccplm.fr/quel-cadre-de-vie-pour-demain-rendez-vous-mardi-10-12-en-reunion-publique-du-pays-lauragais/

pointCommun
le site internet de la communauté de communes
Piège - Lauragais - Malepère

VOTRE TERRITOIRE ACTU VOS DÉMARCHES TOURISME NOS ENGAGEMENTS VOTRE ESPACE
ENVIRONNEMENT PRÉVENTION ORGANIGRAMME

Quel cadre de vie pour demain ? Rendez-vous mardi 10/12 en réunion publique du Pays Lauragais !

[Réunion publique SCOT] Dans le cadre de la seconde révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le PETR du Pays Lauragais organise une première réunion publique :

📅 mardi 10 décembre 2024 de 21h à 22h30

📍 à Castelnaudary dans la salle du conseil communautaire de la CCCLA, 280 avenue Gérard Rouvière

👤 Cette réunion est destinée aux habitants des deux intercommunalités Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et CCPLM, aux associations, aux entreprises, etc., et portera sur la thématique : "Quel cadre de vie pour demain ? Préparons ensemble l'avenir du Lauragais."

Venez nombreux !

Inscription par ici 📄 <https://forms.office.com/e/D542TmbVxM>

**QUEL CADRE DE VIE POUR DEMAIN ?
PRÉPARONS ENSEMBLE L'AVENIR DU LAURAGAIS**

**SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS LAURAGAIS :
LA RÉVISION EST EN COURS... NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AVIS !**

Les élus du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lauragais ont engagé la seconde révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui s'impose aux documents d'urbanisme des communes (PLU(i),

4. Les réunions et ateliers

1. Les réunions publiques

Des réunions publiques ont été organisées à chaque étape-clé du projet, pour échanger avec le grand public sur :

- ❖ Le diagnostic et les enjeux : le 10 décembre 2024
- ❖ Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : le 30 juin 2025

Quarante-six personnes ont participé à la première réunion, dont vingt-trois personnes hors élus et techniciens des communes et communautés de communes du territoire.

Trente-cinq personnes ont participé à la seconde réunion, dont dix-huit personnes hors élus et techniciens des communes et EPCI du territoire.

Ces réunions se sont tenues à Castelnaudary, lieu géographiquement central, dans les locaux de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois. Ainsi, se sont présentées des personnes venant y compris de secteurs divers du territoire du Pays Lauragais.



L'annonce des réunions publiques a été faite via plusieurs supports :

- Affichage en commune (cf affiches partie II.3),
- Information sur le site internet institutionnel du Pays Lauragais (rubrique « actualités »),
- Un article de presse dans un journal local (cf II.3),
- Blogs, journaux ou sites internet de certaines communes et communautés de communes (cf section II.3).

Annnonce de la réunion du 10 décembre 2024 sur le site du PETR du Pays Lauragais

Accueil / Actualités / Réunion publique : Quel cadre de vie pour demain ?

Actualités

A+ A- A=

RÉUNION PUBLIQUE : QUEL CADRE DE VIE POUR DEMAIN ?

Quel cadre de vie pour demain ?

Préparons ensemble l'avenir du Lauragais

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais : la révision est en cours... Nous avons besoin de votre avis !

Les élus du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lauragais ont engagé la seconde révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui s'impose aux documents d'urbanisme des communes (PLU(i), cartes communales) depuis février 2019.

Habitants du Lauragais, associations, entreprises... vous êtes concernés

Le SCoT est un document de planification qui va fixer les orientations de développement du territoire à l'horizon 2050 pour les 167 communes audoises, haut-garonnaises et tarnaises qui composent le Pays Lauragais.

Nouveauté : le prochain SCoT aura également une valeur de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). L'adaptation au changement climatique est placée au centre des réflexions afin de garantir un territoire habitable sur le long terme.

Les élus du PETR vous proposent de partager et enrichir ce travail de planification en allant à votre rencontre lors de réunions publiques.

**Une 1ère réunion publique est programmée par le PETR du Pays Lauragais le mardi 10 décembre 2024 de 21h à 22h30
À CASTELNAUDARY
(salle du conseil communautaire de la CCCLA, 280 avenue Gérard Rouvière)**

Elle sera l'occasion de croiser les regards sur les forces, les faiblesses, et les défis qui attendent notre territoire.

Cette phase de concertation est très importante pour que chacun apporte sa contribution à cet exercice prospectif.

Venez nombreux !

Télécharger l'affiche
[S'inscrire](#)

A LIRE AUSSI...

04.07.2025

Mobilisation autour du PAS : un débat essentiel pour notre territoire

30.06.2025

Le PETR recrute un(e) coordinateur(trice) événementiel

30.06.2025

Quel cadre de vie pour demain ? Préparons ensemble l'avenir du Lauragais

17.06.2025

Les Moulins de Laffon rejoignent le collectif des Moulins du Lauragais !

03.06.2025

Coopération territoriale : le Pays Lauragais en visite chez le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides

TOUTES LES ACTUALITÉS

Annnonce de la réunion du 30 juin 2025 sur le site du PETR du Pays Lauragais

Accueil / Actualités / Quel cadre de vie pour demain ? Préparons ensemble l'avenir du Lauragais

Actualités

A+ A- A=

QUEL CADRE DE VIE POUR DEMAIN ? PRÉPARONS ENSEMBLE L'AVENIR DU LAURAGAIS

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Lauragais : La révision est en cours... Nous avons besoin de votre avis !

Les élus du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lauragais ont engagé la seconde révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Document phare de l'aménagement du territoire, il s'impose aux documents d'urbanisme des communes et intercommunalités (PLU(i), cartes communales).

Habitants du Lauragais, associations, entreprises... vous êtes concernés.

Le SCoT est en effet un document de planification qui va fixer les orientations de développement du territoire à l'horizon 2050, pour les 167 communes audoises, haut-garonnaises et tarnaises qui composent le Pays Lauragais.

Nouveauté : le prochain SCoT aura également une valeur de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). L'adaptation au changement climatique est placée au centre des réflexions afin de garantir un territoire habitable sur le long terme.

Les élus du PETR vous proposent de partager et enrichir ce travail de planification en allant à votre rencontre lors de réunions publiques. Une première réunion publique mettant en relief les enjeux du territoire a eu lieu le 10 décembre dernier.

Vous êtes aujourd'hui conviés à un second temps d'échange, ce coup-ci sur les orientations stratégiques envisagées. Cette réunion publique aura lieu le :

**Lundi 30 juin 2025 de 20h15 à 22h
Salle du conseil communautaire de la CCCLA
280 avenue Gérard Rouvière - CASTELNAUDARY**

Elle sera l'occasion de croiser les regards sur les défis qui attendent notre territoire. **Cette phase de concertation est très importante pour que chacun apporte sa contribution à cet exercice prospectif.**

Venez nombreux !

Merci de bien vouloir nous confirmer votre présence via le formulaire ci-dessous :
<https://forms.office.com/e/FipU1E1WV7>

A LIRE AUSSI...

04.07.2025

Mobilisation autour du PAS : un débat essentiel pour notre territoire

30.06.2025

Le PETR recrute un(e) coordinateur(trice) événementiel

30.06.2025

Quel cadre de vie pour demain ? Préparons ensemble l'avenir du Lauragais

17.06.2025

Les Moulins de Laffon rejoignent le collectif des Moulins du Lauragais !

03.06.2025

Coopération territoriale : le Pays Lauragais en visite chez le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides

TOUTES LES ACTUALITÉS

◀ précédent

suisant ▶

2. Les ateliers du CODEV

Le CoNseil de DEVeloppement (CoDev) a été largement associé et a été très actif dans le cadre de la révision du SCoT AEC, en particulier au travers :

- d'une participation régulière de ses représentants :
 - o aux réunions de la commission urbanisme-Transition Écologique (TE)
 - o aux réunions dédiées à des publics plus larges, notamment en conférences des maires au sein des intercommunalités, des comités syndicaux et lors des réunions publiques ;
- de la relecture régulière des documents de travail, en même temps qu'ils étaient proposés aux membres de la commission Urbanisme-TE et du Bureau ;
- de la mise en œuvre par le CoDev d'ateliers participatifs qui ont permis à une quarantaine d'habitants du territoire de faire des propositions concernant la révision du SCoT-AEC. Ces ateliers ont fait l'objet d'un compte-rendu détaillé qui a été transmis au PETR.



5. Les apports de la concertation avec le grand public

1. Les réunions publiques

Les réunions publiques ont mobilisé la population (une quarantaine de personnes à chaque réunion) et permis des échanges sur l'ensemble des thèmes abordés par le SCoT-AEC.

La majeure partie du temps d'échanges au cours des réunions publiques a consisté à répondre aux questions posées par les participants, à confirmer que les problématiques les intéressant étaient effectivement traitées dans le document (dans la limite de ce qu'un SCoT-AEC peut régir) ou par le PETR mais dans un autre cadre (par exemple au titre de sa politique touristique).

Les questions sur le fond ont visé à :

- obtenir des éclairages complémentaires sur le diagnostic (par exemple concernant les causes de la baisse de la vacance ou encore l'origine géographique des nouveaux arrivants sur le territoire) ;
- comprendre les choix stratégiques du PAS et les options méthodologiques qui lui sont liées (tels que la projection relative au nombre de logements à créer ou encore le scénario retenu pour l'évolution du climat local) ;
- se faire préciser certaines notions (par exemple « trame noire » ou « brises naturelles »).

S'agissant des thématiques sur lesquelles des attentes particulières ont été exprimées, les énergies renouvelables ont cristallisé les échanges autour de deux préoccupations majeures :

- la nécessité d'encadrer le développement des parcs photovoltaïques d'importance sur les espaces naturels ou agricoles ;
- la nécessité de lever des blocages encore existants du côté des Architectes des Bâtiments de France concernant l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture à proximité des Monuments Historiques.

S'agissant du premier point, il a été précisé que des chartes relatives au développement des énergies renouvelables existaient ou étaient en cours d'élaboration au sein de chaque EPCI et que le futur SCoT-AEC intégrerait toutes les dispositions communes aux 4 intercommunalités pouvant figurer dans un tel document.

Les échanges ont également permis de conforter certains constats du diagnostic (par exemple sur la précarisation des ménages et, partant, la tension accrue sur le parc de logements sociaux) mais aussi, à l'instar des ateliers en EPCI, à les compléter ou à les nuancer par des observations de terrain (s'agissant par exemple de l'adéquation entre offre et demande pour les EPHAD et les crèches).

Les questions ou observations exprimées ont aussi été l'occasion de préciser les limites du SCoT et plus largement du PETR, par exemple dans les domaines de la gestion de l'eau potable et de l'organisation des transports.

Enfin, au cours de la seconde réunion, plusieurs questions ont porté sur le cadre législatif et réglementaire (rôle de l'Etat dans la procédure, incertitudes autour du ZAN, définition de l'artificialisation « nette »...) ainsi que sur la gouvernance interne mise en place pour l'élaboration du SCoT-AEC.

La participation active des personnes présentes a démontré l'intérêt que le SCoT peut susciter.

Les interventions sur la question des énergies renouvelables ont conduit à inscrire une action dans le volet Air-Energie-Climat pour engager un travail avec les services de l'État (notamment avec les Architectes des Bâtiments de France) sur l'intégration des changements inhérentes à la transition écologique (adaptation au changement climatique, énergies renouvelables) dans les paysages.

2. Les ateliers participatifs organisés par le Conseil de Développement (CoDev) du PETR

La mise en œuvre d'ateliers participatifs par le CoDev a permis à une quarantaine d'habitants du territoire de faire des propositions concernant l'élaboration du SCoT-AEC. Ces ateliers ont fait l'objet d'un compte-rendu détaillé qui a été transmis au PETR. Cette contribution a fait l'objet d'échanges avec les élus en Bureau syndical du 15/05/25, pour une intégration dans le PAS.

Une restitution illustrée des éléments recueillis lors de ces ateliers a été réalisée et est intégrée aux différents documents du SCoT AEC (cf. couverture du projet)

3. Les registres de concertation

Malgré une diffusion régulière d'informations et de supports auprès du grand public, aucun habitant ne s'est présenté en mairie en vue de déposer une observation sur un registre de concertation.

III. L'implication des élus et techniciens des collectivités membres du PETR dans l'élaboration du SCoT-AEC

1. Les modalités de gouvernance d'élaboration du SCoT-AEC

1. Cadre général

Depuis la mise en révision du document de SCOT en décembre 2022, un large processus de concertation a été mis en place, permettant d'alimenter le projet techniquement et politiquement. Au-delà des travaux menés spécifiquement dans le cadre du SCoT, les réflexions se sont largement appuyées sur les autres missions de développement territorial pilotées par le PETR, à l'image des délégations lauragaises aux rencontres nationales TEPOS, des animations de sensibilisation ou de partages d'expériences organisées par le PETR, ou encore du réseau des Offices de Tourisme Intercommunaux également animé en interne par le PETR.

Ainsi, de nombreux acteurs ont été mobilisés à travers différentes réunions ou instances du PETR.

2. Instances permanentes

Elles sont composées exclusivement ou majoritairement d'élus.

a. Commissions de travail

Deux commissions de travail thématiques du PETR ont été fusionnées dans le cadre de la révision du SCoT-AEC : la commission urbanisme et la commission transition écologique.

Composées d'élus délégués au PETR, représentants les 167 communes du territoire, elles ont parfois associé des techniciens des communautés de communes pour s'assurer des capacités opérationnelles et juridiques des orientations politiques. Le Conseil de Développement (CoDev) a également été convié à ces réunions. L'implication de ce dernier à la révision est détaillée au chapitre précédent.

La révision du SCoT-AEC a donné lieu à plus de 20 réunions de travail de cette commission.

b. Bureaux syndicaux

Le Bureau Syndical du PETR est composé de 27 membres désignés parmi les membres du Comité Syndical qui a délégué à cette instance le pouvoir de rendre des avis sur les documents d'urbanisme du territoire.

Le Bureau Syndical a ainsi débattu sur les propositions des commissions de travail avec cette vision opérationnelle basée sur l'expertise de l'analyse des documents d'urbanisme dans le cadre des avis rendus par le PETR en tant que Personne Publique et Associée (PPA).

c. Comités Syndicaux

Composé de 63 délégués titulaires et 63 délégués suppléants, c'est l'organe délibérant du PETR. C'est lui qui a pris acte de l'évaluation du précédent SCoT, a débattu du Projet d'Aménagement Stratégique, qui arrête et approuve le projet.

d. Conférences des maires

Réunies en séances plénières au PETR, ou à l'échelle des communautés de communes pour garantir un plus fort taux de présence, les 167 communes du territoire sont conviées dans le cadre des conférences des maires. Parfois regroupées avec les délégués du Comité Syndical, elles ont fait l'objet de présentations et d'échanges des différentes pièces du SCoT : diagnostic et enjeux, PAS ou encore DOO.

Par ailleurs, afin de planifier au mieux l'aménagement du territoire au regard des spécificités territoriales, un questionnaire de recensement des projets a été transmis aux communes via leurs communautés de communes fin 2023.

e. Conférences des Présidents

Instance informelle mais très stratégique, cette instance regroupe les Présidents des 4 communautés de communes et du PETR. Réunies environ tous les 2 mois, les conférences des Présidents ont permis de nombreux échanges sur les enjeux majeurs de la révision, renforçant ainsi le relais avec le territoire.

Ces réunions sont complétées techniquement par le réseau des Directeurs Généraux des Services du territoire.

3. Groupes de travail

Des groupes de travail thématiques ont été constitués au fur et à mesure des besoins.

Composés d'élus, de techniciens, de partenaires experts, ils ont pu travailler en profondeur sur les sujets à enjeux majeurs. Ce fut le cas pour la thématique du commerce et des EnR notamment.

a. Groupe de travail DAACL

Pour ce groupe de travail, un binôme élu et technicien représentant les communes des 3 premiers niveaux de pôles du SCoT opposable ont été conviés, aux côtés des représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) des Départements de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn.

b. Groupe de travail sur les énergies renouvelables

Un des objectifs phares dans le cadre de la révision du SCoT-AEC a été l'intégration des éléments de cadrage du développement des EnR dans la stratégie et les règles développées.

Au-delà de l'intégration du PCAET au SCoT, les règles 18 et 19 du SRADDET d'Occitanie demandent en effet l'intégration des trajectoires énergétiques et des précisions sur la stratégie d'implantation des EnR.

Pour aller au-delà d'une simple intégration de chiffres aux documents du SCoT-AEC, un travail important a été réalisé par le territoire dès 2022 et en 2023 pour organiser la concertation par intercommunalité autour du développement des EnR :

- En 2022, des temps conviviaux et trois sessions de formation ont été organisées par le PETR et ont permis une montée en compétence des élus sur les EnR, tant sur les aspects techniques que juridiques et financiers.
- En 2023, d'autres temps d'animation et de concertation ont été menés par le PETR du Pays Lauragais et par les intercommunalités :
 - o Des trajectoires énergétiques ont été discutées, grâce au Serious Game Destination TEPOS
 - o Les trois intercommunalités qui n'en étaient pas encore dotées ont élaboré leurs chartes intercommunales encadrant le développement des EnR sur leurs territoires respectifs. L'ensemble du territoire du Pays Lauragais est ainsi couvert par des documents permettant d'encadrer et maîtriser le développement des grandes installations de production d'énergies renouvelables.

Les points communs entre les quatre chartes ont été mis en avant et analysés. Un groupe de travail dédié, composé d'élus et de techniciens à la manœuvre dans leurs intercommunalités pour l'élaboration des chartes, a eu lieu le 4/12/2024. Celui-ci a permis de fixer les bases :

- des règles qui figurent aujourd'hui dans le SCoT-AEC concernant les EnR ;
- de la coordination entre les échelles intercommunales et Pays Lauragais pour l'application opérationnelle des chartes. Cette coordination est notamment entérinée dans le cadre du programme d'actions (en particulier sur l'action 11).

2. Les temps forts de l'élaboration du SCoT-AEC

1. La présentation du contenu du SCoT-AEC et la co-construction du document

a. Présentation du diagnostic du SCoT en intercommunalités et premier travail sur les enjeux

L'Etat initial de l'Environnement (hors partie AEC) a fait l'objet d'une première présentation en conférence des Maires à l'occasion du séminaire sur l'eau (cf infra).

Dans un second temps, le diagnostic complet a été présenté avec un fil conducteur clair sur l'adaptation au changement climatique : la robustesse du territoire a été mise au centre de

l'approche et l'ensemble des thématiques a fait l'objet d'une présentation de l'analyse des vulnérabilités du secteur.

Ce temps de partage, un mois avant les ateliers de hiérarchisation des enjeux, a permis de confirmer l'adaptation au changement climatique comme enjeu central de la révision du SCoT AEC.

b. Ateliers de hiérarchisation des enjeux du SCoT Air Energie Climat

Le fait d'avoir intégré l'enjeu d'adaptation dans chacune des étapes de co-construction du SCoT-AEC, au-delà de la démarche TACCT pure, a permis d'assurer une intégration totale de l'enjeu d'adaptation dans la stratégie et les règles du SCoT. Chaque élément a en effet été analysé avec la commission urbanisme-transition écologique à la lumière du changement climatique.

Cette intégration totale a donné davantage de poids au travail réalisé dans le cadre de TACCT.

SCOT : PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC

Dans le cadre de la révision du SCOT, qui aura une valeur de Plan Climat Air Energie Territorial, les élus des 167 communes du territoire ont été invités à partager une synthèse du diagnostic et à participer à son enrichissement lors de deux sessions : le 30 octobre à Castelnaudary et le 5 novembre 2024 à Caraman.



Le prochain rendez-vous dans chacune des 4 communautés de communes est prévu début décembre pour un atelier de travail autour des enjeux, en tant que préalable au projet politique.

[#Voir la synthèse du diagnostic](#)

2. Ateliers d'acculturation

a. Séminaire sur l'eau

L'enjeu de la ressource en eau étant majeur, dès la phase de diagnostic, une journée de concertation sur l'eau a été proposée aux élus, techniciens et partenaires du territoire en octobre 2023. Le but de cette journée fut tout à la fois de :

- ❖ présenter les enjeux issus de l'État Initial de l'Environnement (EIE) du SCoT (travail réalisé par le bureau d'études Even),
- ❖ sensibiliser les acteurs locaux sur la thématique de l'eau et dégager des priorités politiques pour le territoire dans ce domaine éminemment transversal.

Dans la matinée, la présentation d'Even a été suivie d'exposés présentés par les professionnels représentant l'Agence de l'eau, le Syndicat de bassin Hers-Mort Girou, l'Institut des Eaux de la Montagne Noire, ou encore Réseau 11. Ces experts ont notamment fait ressortir les pressions et menaces sur la ressource ainsi que les enjeux liés à la gestion des eaux pluviales. Des exemples d'actions réalisées, à renforcer ou à mettre en œuvre ont été exposés.

L'après-midi a donné lieu à des ateliers participatifs autour de deux thématiques :

- « Eaux pluviales : gestion et risques »,
- « Partage d'une ressource qui se raréfie » (conflits d'usages entre agriculture, besoins domestiques, biodiversité, industrie, tourisme, etc.).

La synthèse réalisée après ces ateliers a été communiquée fin octobre aux communes, avec les supports présentés. Celle-ci a permis d'alimenter la stratégie du territoire en matière d'adaptation au changement climatique.



b. Ateliers PlayZAN

L'AUT a développé un outil pédagogique d'animation et de sensibilisation aux enjeux du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : PlayZAN. Celui-ci permet d'appréhender la mise en œuvre du ZAN dans un exercice de planification virtuelle. 3 animatrices ont été formées au sein du PETR et 3 jeux de plateau ont été achetés à l'AUT. 7 sessions ont été organisées, au siège du PETR ou dans les communautés de communes, ouverte aux élus, techniciens et partenaires institutionnels.

Une vingtaine de personnes a participé à chaque session.



c. Séminaires aménagement et adaptation au changement climatique

3 ateliers de **sensibilisation** aux enjeux du changement climatique dans le cadre de l'aménagement du territoire ont été proposés aux élus des différentes intercommunalités lauragaises. Un double objectif était poursuivi :

- Exposer la logique d'intégrer l'adaptation à la stratégie d'aménagement : aller vers un SCoT robuste

- Approcher concrètement ce qu'implique le changement climatique dans le cadre de l'aménagement urbain, en s'appuyant sur leurs propres expériences et recueillir les contraintes qui se posent concrètement sur le terrain.

Avec une centaine de participants, ces ateliers ont permis une diffusion large des enjeux du changement climatique, une approche concrète et une bonne appropriation du sujet. L'animation très interactive a beaucoup plu.

Ces ateliers ont ainsi eu un rôle déterminant sur la compréhension par les élus, y compris en large assemblée, de l'approche par les vulnérabilités au changement climatique développée par la suite dans les travaux du SCoT.

3. Ateliers de co-construction en lien avec la démarche TACCT

Il est à noter que le séminaire eau (voir supra) a constitué une première étape d'acculturation et de réflexion commune autour des impacts du changement climatique sur le territoire.

a. Ateliers sensibilité au changement climatique (élus, techniciens et société civile)

Des ateliers dits **de « sensibilité »** au changement climatique ont été organisés avec les élus du PETR et les acteurs locaux, tant institutionnels que privés. Les objectifs étaient de :

- Recueillir leurs observations actuelles sur les impacts du changement climatique sur leurs secteurs respectifs
- Se projeter avec eux sur les impacts futurs au regard des projections climatiques

3 ateliers thématiques ont ainsi été organisés :

- « Tourisme et secteur secondaire », avec notamment la présence de représentants d'entreprises majeures du tissu économique local, ainsi que ceux du développement et de l'exploitation touristique
- « Milieux naturels, ressource en eau et activité agricole » avec notamment la présence d'acteurs œuvrant pour la planification de la protection des milieux naturels, de la gestion de l'eau, ainsi que quelques représentants de la profession agricole.
- « L'aménagement et la ville », avec des participants principalement issus des collectivités locales.

Dès le lancement de la démarche de révision du SCoT du Pays Lauragais, une relation constante a été nouée avec les communes et communautés de communes membres du PETR. L'ensemble des ateliers ont connu une forte mobilisation des différents acteurs invités. En effet, ils ont été très appréciés des personnes présentes, le sujet du changement climatique étant peu abordé jusque-là.

L'analyse de la vulnérabilité du territoire a ainsi été intégrée au diagnostic global du SCoT-AEC.

b. Ateliers d'élaboration de la trajectoire d'adaptation (techniciens en charge de l'urbanisme et élus référents de la démarche TACCT)

Les deux ateliers d'élaboration de la trajectoire d'adaptation ont donné lieu à une forte mobilisation. Le premier, avec la quasi-totalité des techniciens en charge de l'urbanisme, a initié un travail collaboratif en continu sur la thématique du changement climatique. De nombreux éléments ont émergé, permettant la construction d'une première ébauche de trajectoire et des bases pour la poursuite du travail

Le second atelier a permis d'aller plus loin dans l'élaboration des trajectoires et d'obtenir la matière nécessaire à la consolidation de celles-ci.

Le lien entre adaptation et urbanisme est clairement établi pour les techniciens. À noter l'ajout pour le second atelier des techniciens des Contrats Locaux de Santé, ce qui permettra dans l'année à venir de générer des collaborations en matière d'urbanisme favorable à la santé.

IV. L'association des personnes publiques à la construction du projet avant consultation officielle

Le 29 décembre 2022, la délibération initiale prescrivant la révision n°2 du SCoT a été transmise par courrier à l'ensemble des personnes publiques associées visées par les articles L.132-7 et L.132-8 du code de l'urbanisme et aux trois CDPENAF. Par la suite, la délibération a été transmise par courriel à un ensemble d'organismes ou associations susceptibles de contribuer aux travaux de révision du SCoT, qualifiées de personnes publiques consultées (CAUE, Agences de l'eau, associations de protection de l'environnement, Fédérations de chasse, etc.).

La délibération du 29 février 2024 engageant l'élaboration d'un SCoT valant PCAET a été transmise, de la même manière, à l'ensemble des personnes publiques associées par courrier (en date du 19 mars) puis par courriel aux personnes publiques consultées.

Les personnes publiques associées et consultées ont été conviées à plusieurs réunions qui se déroulent aux étapes-clés de la procédure :

- Présentation de l'évaluation du SCoT approuvé en 2018 : réunions du 19 décembre 2023 et 11 juillet 2024 ;
- Présentation du Projet d'Aménagement Stratégique : réunion du 03 juin 2025 ;
- Présentation du DOO et du programme d'actions : réunion du 16 octobre 2025.

Outre les personnes publiques associées visées aux articles L.132-7 et L.132-8 du code de l'urbanisme, plusieurs organismes ou associations ayant des compétences en lien avec les thématiques abordées par le SCoT-AEC ont été représentés lors de ces réunions : le SYMAR Val d'Ariège, le CAUE de la Haute-Garonne, Nature en Occitanie, la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne, la Fédération Départementale de l'Aude pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, Voies Navigables de France et la SAFER Occitanie.

Par ailleurs, un certain nombre de personnes publiques associées ou consultées ont participé à différents temps d'échanges portant sur des thématiques particulières (cf. parties III.2.2, III.1.3), par exemple :

- au séminaire sur l'eau - du côté des intervenants (Agence de l'Eau Adour-Garonne, Syndicat de Bassin Hers-Mort Girou) ou des participants -,
- aux groupes de travail contribuant à l'élaboration du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique.

Il est à noter que les échanges ont été plus particulièrement poussés avec les services de l'État. Notamment, depuis le lancement de la révision, quatre réunions de coordination entre le PETR et les 3 DDT ont été menées dans une recherche d'amélioration de l'opérationnalité du futur SCoT-AEC, par exemple sur des sujets tels que la consommation foncière. La DDT de la Haute-Garonne est également venue présenter la note d'enjeux réalisée conjointement par les 3 DDT

lors de la conférence des Maires du 30 juin 2025 (date de présentation du PAS à l'ensemble des élus du territoire).

Enfin, le PETR a rencontré la DREAL en novembre 2025 afin de connaître les attentes de la MRAe et d'affiner la justification des choix retenus en conséquence.
